

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ÉFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-43 du 16 décembre 2019 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930802S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Cyril ROBIN est nommé directeur adjoint de l'établissement de transfusion sanguine Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 9 décembre 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 décembre 2019.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS